



RETOURNER LES SOUMISSIONS AU :

Module de réception des soumissions de l'Agence Parcs Canada
 Service national de passation de marchés
 Télécopieur de soumission : 1-866-246-6893
 Courriel de soumission : soumissionsouest-bidswest@canada.ca

Ceci est la seule adresse électronique acceptable pour les réponses aux demande de soumissions. Les soumissions soumises par courrier électronique directement à l'autorité contractante ou à toute autre adresse électronique ne seront pas acceptées.

La taille maximale des fichiers pouvant être reçus par l'Agence Parcs Canada (APC) est de 15 mégaoctets. Les courriels contenant des liens vers les documents de soumissions ne seront pas acceptés.

**RÉVISION 002 À
 DEMANDE DE PRIX**

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de demeurent les mêmes.

Bureau de distribution :
 Agence Parcs Canada
 Service national de passation de marchés
 Calgary, AB

Titre : Plantation riveraine pour la stabilisation des pentes – Lieu historique national du Ranch Bar U, AB	
N° de l'invitation : 5P420-23-0212/A	Date : 20 février 2024
N° de modification : 002	
N° de référence du client : s/o	

L'invitation prend fin : À : 14:00 Le : 29 février 2024	Fuseau horaire : HNR
--	---------------------------------------

F.A.B.: Usine : <input type="checkbox"/> Destination : <input checked="" type="checkbox"/> Autre : <input type="checkbox"/>	
Adresser toute demande de renseignements à : Daniel Nguyen	
N° de téléphone : 403-836-2352	N° de télécopieur : 1-866-246-6893
Courriel : Daniel.nguyen@pc.gc.ca	
Destination des biens, services et travaux de construction : Lake Louise, AB	

À REMPLIR PAR LE SOUMISSIONNAIRE

Nom du fournisseur/ de l'entrepreneur :	
Adresse :	
N° de téléphone :	Courriel :
Nom de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie) :	
Signature :	Date :

N° de l'invitation :
5P420-23-0212/A

N° de la modification :
002

Autorité contractante :
Daniel Nguyen

N° de référence du client :
s/o

Titre :
Plantation riveraine pour la stabilisation des pentes – Lieu historique national du Ranch Bar U, AB

Modification 002

Cette modification vise à apporter des changements l'annexe A - Énoncé des travaux et à inclure une visite facultative des lieux le **22 février 2024 à 11 h 00 HNR** et Prolonger la date de clôture de la demande de soumissions.

Les soumissionnaires DOIVENT présenter leur soumission conformément à annexes modifiées inclus dans les présentes. Les soumissions qui ne sont pas présentées conformément à la présente modification seront jugées non conformes aux exigences de la demande de soumissions.

A. Modifications à l'annexe A - Énoncé des travaux

L'énoncé des travaux a été révisés. Voici un résumé des modifications :

Dans : **l'annexe A - Énoncé des travaux**
Section : **1.3.2.3 PRODUITS**
Supprimer : **EAU**

Remplacer par :

EAU

- a. Exempts d'impuretés susceptibles d'entraver la croissance des plantes.
- b. L'eau nécessaire à l'irrigation **doivent être fournis par l'entrepreneur car les volumes sont insuffisants au LHN du Ranch Bar U en raison de conditions de sécheresse**. L'entrepreneur est responsable de l'acheminement de l'eau aux endroits où l'irrigation est nécessaire.

Dans : **l'annexe A - Énoncé des travaux**
Supprimer : **Section 1.3.3 TRAVAUX OBLIGATOIRES - ENTRETIEN DES PLANTES**

Remplacer par :

1.3.3 TRAVAUX OBLIGATOIRES - ENTRETIEN DES PLANTES

- a. Arrosage régulier des éléments paysagers installés et autres activités d'entretien, telles que l'élagage.
- b. L'arrosage et l'entretien des arbres, arbustes et surfaces au sol suivants, situés dans le Townsite du PN des Lacs-Waterton :

Site d'Entretien	Nombre estimé d'arbres et d'arbustes ¹	Espèces
Terre (est et ouest) LHN du Ranch Bar U	Annexe B - Plans et matériaux de plantation, en particulier les pages 10 et 11.	Annexe B - Plans et matériaux de plantation, en particulier les pages 10 et 11.

¹ Le Contractant est responsable de la vérification des quantités et des espèces fournies.

Veuillez consulter les dessins et les photos ci-joints (Annexe B) pour connaître les surfaces approximatives (arbres, arbustes) qui doivent être arrosées sur le site.

Le nombre d'arrosages dépendra des conditions météorologiques sur le site et Parcs Canada communiquera les conditions du site à l'entrepreneur. Une visite par semaine du 15 mai 2024 au 15

N° de l'invitation :
5P420-23-0212/A

N° de la modification :
002

Autorité contractante :
Daniel Nguyen

N° de référence du client :
s/o

Titre :
Plantation riveraine pour la stabilisation des pentes – Lieu historique national du Ranch Bar U, AB

septembre 2024 équivaldra à 16 visites pour l'arrosage et l'entretien général, avec la possibilité de visites supplémentaires au besoin.

L'eau doit être exempte de toute impureté susceptible de nuire à la croissance des plantes.

Le Contractant est responsable de la fourniture et du transport de l'eau jusqu'aux endroits où l'irrigation est nécessaire.

Effectuer les opérations d'entretien suivantes depuis la plantation ou le début du contrat jusqu'à la fin du contrat :

- Arroser pour maintenir les conditions d'humidité du sol afin d'optimiser l'établissement, la croissance et la santé du matériel végétal sans provoquer d'érosion.
 - Pour les plantes à feuillage persistant, arroser abondamment à la fin de l'automne, avant le gel, pour saturer le sol autour du système racinaire.
- S'il est nécessaire de lutter contre les insectes, les champignons et les maladies, utiliser les méthodes de lutte appropriées conformément au plan de lutte intégrée contre les ravageurs et aux règlements fédéraux et provinciaux.
 - Obtenir l'approbation du produit par le chargé de projet de l'APC avant l'application.
- Enlever les branches mortes ou cassées du matériel végétal.
- Enlever et remplacer les plantes mortes et les plantes qui ne sont pas en bonne santé.
- Éliminer le matériel végétal dans une installation appropriée à l'extérieur du parc, à moins d'une approbation contraire par le responsable du projet de l'APC.
- Taux de survie des plantes vivantes d'au moins 80 % à la fin de la période d'entretien.

B. Modifications à section 1.3. Visite facultative des lieux

Supprimer : **1.3. Visite facultative des lieux**

Remplacer par :

1.3 Visite facultative des lieux

Il est recommandé que le soumissionnaire ou un représentant de ce dernier visite les lieux où seront réalisés les travaux. Des dispositions ont été prises pour la visite des lieux, qui se tiendra au **Lieu historique national du Ranch Bar U, C.P. 168, Longview AB T0L 1H0 le 22 février 2024**. La visite des lieux débutera à **11 :00 HNR**.

Les soumissionnaires sont priés de communiquer avec l'autorité contractante au plus tard le **21 février 2024 à 14 :00 HNR** pour confirmer leur présence et fournir le nom de la ou des personnes qui assisteront à la visite. On pourrait demander aux soumissionnaires de signer une feuille de présence. Aucun autre rendez-vous ne sera accordé aux soumissionnaires qui ne participeront pas à la visite ou qui n'envoieront pas de représentant. Les soumissionnaires qui ne participeront pas à la visite pourront tout de même présenter une soumission. Toute précision ou tout changement apporté à la demande de soumissions à la suite de la visite des lieux sera inclus dans la demande de soumission, sous la forme d'une modification.

C. Date limite de la demande de soumissions

La date de clôture de la demande de soumissions 5P420-23-0212/A, intitulée « Plantation riveraine pour la stabilisation des pentes – Lieu historique national du Ranch Bar U, AB », est reportée du **27 février 2024 à 14h00 HNR** au **29 février 2024 à 14h00 HNR**

N° de l'invitation :
5P420-23-0212/A

N° de la modification :
002

Autorité contractante :
Daniel Nguyen

N° de référence du client :
s/o

Titre :
Plantation riveraine pour la stabilisation des pentes – Lieu historique national du Ranch
Bar U, AB

Si vous avez déjà présenté votre soumission, nous vous invitons à nous faire parvenir vos révisions, au besoin, par courriel à soumissionsouest-bidswest@canada.ca. Veuillez indiquer le numéro de la demande de soumissions sur toute la correspondance.

TOUTES LES AUTRES CLAUSES ET CONDITIONS DEMEURENT INCHANGÉES.